

La Première Guerre mondiale

ETAT DES SOURCES

conservées aux Archives départementales du Bas-Rhin

Nombreux sont les fonds, d'origine publique ou privée, conservés aux Archives départementales du Bas-Rhin qui documentent l'histoire de la Première Guerre mondiale. Tous ne permettent toutefois pas, loin s'en faut, de répondre à des questions précises, et il sera souvent nécessaires de dépouiller de nombreux cartons avant de trouver l'information souhaitée.

Les séries contenant les versements administratifs après 1870 font l'objet d'une cotation particulière : la période de rattachement de l'Alsace à l'Allemagne entre 1870 et 1918 a entraîné la suppression du cadre de classement réglementaire utilisé par les services d'archives en France et l'adoption de deux séries propres aux départements de l'Alsace-Moselle :

- La série AL pour les fonds des administrations du *Reichsland* d'Alsace-Lorraine
- La série D pour les fonds des administrations à compétence départementale, comme le *Bezirk Unter-Elsass*

La série W recueille les versements effectués par les administrations départementales et régionales après 1945.

Ces trois séries sont organisées selon le mode de la série continue : les versements sont cotés par ordre chronologique d'entrée aux Archives départementales du Bas-Rhin.

Plan de l'état des sources

- I. Fonds du Gouvernement d'Alsace-Lorraine
- II. Autres fonds administratifs : présidence de Basse-Alsace et cercles ;
- III. Fonds du Commissariat général de la République française
- IV. Archives communales déposées
- V. Archives privées ou documents entrés par voie extraordinaire

I. Fonds du Gouvernement d'Alsace-Lorraine

Nature et importance matérielle

Strasbourg ayant été capitale du *Reichsland Elsass-Lothringen*, terre d'Empire directement rattachée à l'empereur de 1871 à 1918, les Archives départementales du Bas-Rhin conservent des fonds à portée « régionale », concernant les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Le fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine regroupe 95 versements, représentant 1 kilomètre linéaire d'archives.

Les versements sont librement communicables et, pour partie, décrits dans le *Répertoire numérique détaillé du fonds du gouvernement d'Alsace-Lorraine* (1870-1918), qui devait initialement compter 6 tomes. A ce jour, seuls ont été publiés¹, en 1980-1981, les deux premiers volumes :

- tome I, fonds du *Statthalter*² : 27 AL, 132 AL.
- tome II, en deux volumes, Division I de la *Registratur*, qui correspond à la direction de l'Intérieur : 20 versements, essentiellement 87 AL, auquel ajouter en particulier
 - 21 AL Administration de guerre (1914-1918) : mobilisation, rapports de guerre, police militaire, surveillance des frontières, exemptions, secours, soins aux militaires
 - 22 AL Administration de guerre : dossiers sur l'état d'esprit de la population, les prisonniers de guerre, la presse, les fonctionnaires, le suivi des troupes
 - 23 AL Administration des biens séquestrés (*Zwangsverwaltung*)
 - 30 AL Dossiers divers (travaux publics, police 1871-1918), dont principalement mobilisation et surveillance de l'opinion publique
 - 39 AL Délégation d'Alsace-Lorraine et conseil régional (1875-1916)
 - 47 AL Préparatifs de mobilisation et mobilisation (1914)
 - 52 AL Poste civile, poste aux armées, censure, tribunaux militaires (1915-1918)
 - 102 AL Police (1890-1918)
 - 104 AL Croix-Rouge (1891-1918)
 - 116 AL Administration de guerre (1914-1918).

Le 69 AL, entré aux Archives en 1926, ne figure pas dans le *Répertoire numérique détaillé*, car il semble mêler plusieurs producteurs, essentiellement le Commissariat général de la République³. Il comporte néanmoins des sources sur la guerre, notamment la mobilisation.

Les divisions du gouvernement d'Alsace-Lorraine qui n'ont pas fait l'objet d'un répertoire numérique imprimé et publié, sont au nombre de quatre. Leurs instruments de recherche se présentent parfois en allemand et sous forme manuscrite.

- Division de la justice et des cultes⁴ : 24 AL, 36 AL, 41 AL, 55 AL, 84 AL, 136 AL (notamment : mobilisation et décorations)
- Division des finances et des domaines : 28 AL (organisation financière de la mobilisation), 46 AL, 53 AL, 58 AL, 60 AL, 67 AL et 73 AL (économie de guerre)

¹ voir en salle de lecture les instruments de recherche 1010 (tome 1) ; 1011 (tome 2, fasc. 1) ; 1012 (t. 2, fasc. 2).

² en français, traduit par « gouverneur » ou, selon les auteurs, par « lieutenant général », en poste à partir de 1879, en remplacement de l'*Oberpräsident*.

³ Voir partie sur le fonds du Commissariat général de la République française (121 AL).

⁴ Consulter également les archives paroissiales déposées, en sous-série 2 G.

- Division de l'industrie, de l'agriculture et des travaux publics : 25 AL, 123 AL et 130 AL (économie de guerre)
- Division de l'enseignement : 34 AL et 105 AL (dossiers sur l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement pendant la guerre).

Intérêt, portée et contenu

Les affaires traitées touchent presque tous les domaines administratifs, offrant un spectre très large pour la recherche.

Le fonds du *Statthalter*, qui contient les documents les plus généraux et reflète les décisions prises au plus haut niveau, est néanmoins globalement muet dès la déclaration de « l'état de menace de guerre » (*Kriegsgefahrzustand*), le 31 juillet 1914⁵. Pour autant, le versement 27 AL évoque, de manière éclatée et disparate, le difficile maintien d'un fonctionnement administratif et politique pendant le conflit⁶, ou encore les mesures de maintien de l'ordre, avec des dossiers de police générale et administrative : surveillance des associations, militaires ou autres, et loteries (1886-1918). La protection sociale y est effleurée à travers les dossiers de mesures prises en faveur de soldats et de leurs familles, intégrés à un ensemble plus large couvrant toute la période du *Reichsland*.

Les versements de la Division I sont plus riches de sources relatives au conflit. Dans le 87 AL, la guerre est présente :

- soit directement - questions de frontières, 1871-1919 ; utilisation des bâtiments du conseil régional comme hôpital militaire ; industrie, statistiques industrielles de guerre avec états très détaillés sur toutes les entreprises de Basse-Alsace en 1917-1918 ; soins médicaux, inspection militaire des soins volontaires aux malades depuis le début de la guerre de 1914 ; affaires militaires, dont manœuvres militaires et dégâts aux cultures ; écrits et correspondance de guerre ; tribunaux de guerre ; tombes militaires et victimes de guerre ; prisonniers de guerre ; assistance et secours de guerre, dont commissions et fonds de secours ; reconstruction de communes plus ou moins détruites pendant le conflit ; réquisitions et dédommagements ; associations de combattants ; coupures de presse.
- soit indirectement - institutions administratives, dont travaux des assemblées, comptes rendus et imprimés des sessions ; fonctionnement de l'administration, dont journaux d'enregistrement du courrier arrivée ; affaires communales ; budgets et finances ; élections municipales ; ordre public ; questions de nationalités ; éducation surveillée et prise en charge de la jeunesse.

Cet intérêt est encore rehaussé par certains versements décrits dans le deuxième volume consacré à la Division I. Les dossiers relatifs à la préparation de la mobilisation et à la mobilisation elle-même sont nombreux (21 AL, 22 AL, 47 AL, 116 AL, complétés par le 69 AL), tout comme ceux concernant l'administration de guerre.

Partout règne l'emprise de l'armée, la désorganisation, le démantèlement du pays et leurs répercussions sur l'esprit public... et sa surveillance, étroite.

⁵ le 31 juillet 1914, l'Alsace-Lorraine est soumise à l'état de siège, en application de la loi prussienne du 4 juin 1851, qui transfère tous les pouvoirs aux autorités militaires.

⁶ Conseil impérial/*Kaiserlicher Rat*, Conseil d'Etat/*Staatsrat*, Conseil fédéral/*Bundesrat*, Conseil général/*Bezirktrat*, Conseil de cercles/*Kreisrat*

Les versements 21 et 22 AL renferment une importante collection de coupures de presse, voire de chroniques de guerre (22 AL 3 : rapports manuscrits ou dactylographiés sur les bombardements, l'aviation et divers événements de la guerre, en 3 volumes, août 1914-mars 1918).

Dans le cadre de la protection des personnes, à noter des dossiers consacrés à la prévention des dangers et négligences encourus par les enfants et les adolescents, ainsi que de nombreuses sources sur l'assistance de guerre (par ex. Croix rouge et colonnes sanitaires : 104 AL, 116 AL ; assistance aux aliénés dont « fous de guerre » : 66 AL ; assistance aux mutilés de guerre : 47 AL).

L'économie de guerre est également largement documentée (29 AL, 47 AL, 116 AL). Les pénuries sont extrêmes (cf. les dossiers sur les *Ersatz*, les succédanés : 116 AL 59-60), d'où l'importance considérable dans les fonds du recours aux réquisitions, notamment des moyens de transports (par ex. des skis : 116 AL 61-63) ou encore au travail forcé. Toute étude sur le séquestre des biens ennemis gagnera à croiser le 23 AL, de la division de l'Intérieur, avec les sources d'autres producteurs, comme le tribunal ou, après 1918, le Commissariat général de la République.

Parmi les sources des autres directions, est à citer, à titre d'exemple, le versement 25 AL, issu de la Division de l'industrie, de l'agriculture et des travaux publics/ direction de l'Agriculture, qui contient notamment les dossiers relatifs à l'administration de guerre dans les affaires agricoles.

Dans les versements de la Direction générale des finances d'Alsace-Lorraine, le versement 28 AL concerne quant à lui l'organisation financière de la mobilisation.

II. Autres fonds administratifs

2.1. Les fonds de la Présidence de Basse-Alsace et des directions de Cercles

Le *Reichsland Elsaß-Lothringen* était divisé en trois districts, ou *Bezirke*, plus ou moins équivalents aux actuels départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. À la tête de chaque district se trouvait un président de district (*Bezirkspräsident*), équivalent à un préfet français. Le *Bezirkspräsident* est à la fois le représentant de sa circonscription administrative et l'organe du pouvoir central. Il est sous l'autorité de l'*Oberpräsident* puis, à partir de 1879, du *Statthalter* et du ministère d'Alsace-Lorraine.

Le *Bezirk Unterelsass* était subdivisé en *Kreise* (cercles), ou arrondissements, équivalent des sous-préfectures : *Stadtkreis Straßburg* (arrondissement de Strasbourg-Ville), *Kreis Straßburg* (arrondissement de Strasbourg-Campagne), Erstein, Haguenau, Molsheim, *Schlettstadt* (Sélestat), *Weißenburg* (Wissembourg), *Zabern* (Saverne).

Leurs versements sont classés en série D. Le détail en est accessible par le biais de l'*état des versements administratifs postérieurs à 1870*, en salle de lecture (inventaire n° 1002), qui renvoie à des bordereaux de versements, établis généralement par les services versant et présentant, de ce fait, d'éventuelles difficultés de lecture. En vertu du principe de continuité administrative, le producteur n'est pas systématiquement le *Bezirkpräsidium* historique : certains dossiers créés par la Présidence de Basse-Alsace se sont naturellement retrouvés dans les fonds de la Préfecture du Bas-Rhin après le retour à la France.

Une *base d'orientation dans les fonds*, en cours de constitution pour le futur site Internet des Archives départementales, permettra d'interroger les fonds par producteur et, ainsi, de dégager la totalité des versements concernés, une soixantaine. Les dossiers sont généralement composés d'instructions, circulaires, rapports et états (*Verzeichnisse*), et de correspondances, permettant davantage une étude générale qu'une recherche individuelle, même si les données nominatives y figurent.

Dans le fonds de la Présidence de Basse-Alsace et son successeur, la Préfecture, 30 versements portent directement sur la guerre et le règlement du conflit, auquel il convient d'ajouter tous ceux qui touchent la vie quotidienne et l'ensemble des aspects de la vie civile pendant la guerre et, dans une moindre mesure, l'immédiat après-guerre.

Sélection des versements les plus susceptibles de concerner des recherches sur la Première Guerre mondiale :

- *Bezirkspraesidium*

- 68 D Cabinet : documents secrets, mobilisation, état de guerre, réquisitions, partis politiques (surveillance), socialisme, anarchisme, espionnage (1871-1918)
- 100 D *Registratur M.* Ravitaillement civil pendant la guerre (1914-1918)
- 101 D Administration générale allemande, affaires militaires, agriculture, organisation des élections, des cultes, des archives du Bas-Rhin, police des frontières, statistiques, gestion des finances (dont secours et allocations de guerre), du patrimoine, réglementation de la vie associative, poids et mesures, prisons (1870-1918)
- 102 D *Registratur II.* Gestion du personnel, emplois des prisonniers de guerre, aménagement des forêts, exploitation du bois, police de la chasse (1872-1918)
- 109 D *Registratur I, V et VI.* Affaires fiscales, militaires et communales (obligations de guerre, succédanés), protection sanitaire du cheptel (1870-1918)
- 113 D Allocation de secours aux familles ; réfugiés étrangers ; évacuation de Saales [1914-1918]
- 116 D *Registratur I et V, C, D, M, S.* Secours aux victimes de guerre, réfugiés et évacués (allocation de secours de guerre, transport des évacués) (1886-1919)
- 121 D *Registratur III* (ancien bureau des écoles). Mesures prises pendant la guerre, conférences, ouvroir patriotique à Wissembourg, secours aux enseignants, veuves et orphelins, comptes de gestion (1870-1918)
- 142 D (recoté en 824 D) Secours aux invalides de guerre et aux familles, fugitifs (1912-1918)
- 161 D Prestations de guerre, dommages de guerre, réquisitions, commission de secours de guerre (1914-1919)
- 197 D Naturalisations accordées avant le 11 novembre 1918, censure exercée pendant la Première Guerre mondiale par les autorités allemandes (1910-1918).

- Préfecture du Bas-Rhin

- 79 D Première Guerre mondiale : mobilisation, censure de la presse, économie de guerre, emploi des étrangers (1914-1918)
- 98 D 1^{ère} division. Administration de guerre ; associations militaires ; réglementation du travail en temps de guerre, (1909-1918)
- 148 D 3^e division ; 1^{er} bureau. Contributions extraordinaires et impôts de guerre ; emprunt national (1918-1920)
- 165 D 1^{ère} division ; 2^e bureau. Ravitaillement au sortir de la Première Guerre mondiale (1876-1923)

- 171 D 4^e division ; 1^{er} bureau. Ravitaillement civil après la Première Guerre mondiale (1920-1923)
- 264 D 4^e division ; 1^{er} bureau. Séquestre 1914-1918, victimes et prisonniers de guerre, internés civils, travail forcé, frais de cantonnement, rapports adressés à la commission Combarieu, déportation en Allemagne pendant la guerre, dommages de guerre, nationalité, (1914-1936)
- 278 D 1^{ère} division, 2^e bureau. Affaires militaires, emploi obligatoire des mutilés de guerre, sépultures militaires, voyages gratuits pour visiter les tombes militaires (1919-1939)
- 279 D 4^e division ; 1^{er} bureau. Relations franco-allemandes ; réfugiés et/ou victimes de la guerre, soins et prestations ; logements ; séquestre de la guerre 1914-1918 ; expulsions et rapatriements, (1918-1940)
- 280 D 2^e division ; administration générale et réglementation. Comptabilité et administration communale, cimetières militaires, dommages de guerre, (1918-1936).

Les sources locales créées ou reçues par les cercles sont à chercher dans les versements des sous-préfectures de Saverne (387 D, 388 D), de Strasbourg-Campagne (397 et 398 D), de Sélestat-Erstein (390 D, 462 D, 549 D) et de Wissembourg (414 D). Elles sont de portée inégale selon les sous-préfectures : les lacunes sont fréquentes en période de guerre, voire – pour les arrondissements de Molsheim et Haguenau – pour toute la période du *Reichsland*.

Le chercheur dispose de deux entrées pour connaître le détail des sources à sa disposition : *l'état des versements* (instrument de recherche n°1002), qui renvoie aux bordereaux de versements ou bien une édition méthodique, avec entrée par fonds (instruments de recherche n°341 et 342).

Les versements des cercles relatent principalement l'administration générale de l'arrondissement et des communes qui en dépendent, la période de la guerre ne faisant que rarement l'objet de dossiers isolés (ex. : la prise en charge des aliénés ou la lutte contre les épidémies dans la sous-préfecture de Strasbourg-Campagne, qui se trouvent respectivement documentées sous les cotes 398 D 347-351 et 398 D 718-724).

Malgré la variété des fonds, quelques typologies distinctes de documents sont identifiables dans les fonds des sous-préfectures de Saverne, Sélestat-Erstein, Strasbourg-Campagne et Wissembourg : affaires militaires (engagés volontaires, permissions, déserteurs, secours et indemnités) ; économie de guerre (réquisitions militaires, agriculture, combustibles...) ; destructions et dommages de guerre ; victimes civiles (travail obligatoire, secours, aides et indemnités) ; séquestre, installation de l'administration française et règlement de la guerre (frontières, épuration, dont commissions de triage en 1918-1919, naturalisations, sépultures militaires, ravitaillement après-guerre).

2.2. D'autres producteurs administratifs livrent également des sources d'une richesse inestimable, certaines d'entre elles sous forme sérielle et nominative.

Surveillance et police de guerre

- Gendarmerie, brigade d'Alsace-Lorraine : 183, 184 et 185 AL.

Economie de guerre

- Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin : 79 J et 1356 W.
- Institut statistique d'Alsace-Lorraine : 42 AL.
- Service vétérinaire d'Alsace-Lorraine : 93 AL.
- Tribunal d'instance de Strasbourg, registre du commerce : 802 D et 1817 W.
- Tribunal d'instance de Saverne, registre du commerce : 177 AL et 1669 W.

Internés civils et proscrits d'Alsace-Lorraine

- Tribunal administratif d'Alsace-Lorraine (*Verwaltungsgericht*) :
 - 89 AL Commission de répartition des indemnités aux internés civils : environ 4000 dossiers individuels [1920-1930]
 - 90 AL Commission de répartition des indemnités aux proscrits d'Alsace-Lorraine : 4414 dossiers individuels [1920-1930].

Justice

- Tribunal de Strasbourg (*Landesgericht*) :
 - 112 AL Cour d'assises (*Schwurgericht*)
 - 1243 W Tribunal correctionnel de Strasbourg (*Strafkammer*)
 - 112 AL, 118 AL Tribunal militaire (*Kriegsgericht*)
 - 1294 W Tribunal de 1^{re} instance, 2^e chambre civile : minutes des jugements des pupilles de la Nation, (1921, 1925-1929).
- Tribunal de 1^{re} instance de Saverne :
 - 170 AL 556-562 Minutes des jugements relevant de la juridiction gracieuse, série Z - comprenant les minutes des jugements des pupilles de la Nation, (1899-1940)⁷.

Santé

- Hôpitaux psychiatriques de Hoerd et Stephansfeld : 285 D⁸.
- Centre hospitalier départemental de Bischwiller : 1793 W.

⁷ L'essentiel des sources relatives aux pupilles de la Nation est encore conservé à la direction départementale de l'Office national des Anciens combattants et victimes de guerre.

⁸ Les Archives départementales recevront prochainement le versement des dossiers de patients clos entre 1880 à 1946.

Poste

- Poste aux armées (*Feldpost*) : 43 AL.
- Direction générale des postes, télégraphes et téléphones : 48 AL.

Soldats et anciens combattants

- Ministère de la Guerre, 20^e région, subdivision de Strasbourg : registres matricules reconstitués par l'administration française
 - 629 D Classes 1893 à 1907
 - 744 D Classes 1908 à 1919.

- Office national des anciens combattants, direction départementale :
 - 718 D 30 à 40 000 dossiers individuels pour l'obtention de carte du combattant, de carte d'invalidité et de secours (personnes nées entre 1890 et 1920⁹)
 - 1520 W Rapports imprimés relatifs aux unités combattantes allemandes durant la Première Guerre mondiale.

Séquestre des biens ennemis

- Administration allemande des biens séquestrés (*Zwangsverwaltung*) : 23 AL, 117 AL.

- Service des liquidations d'Alsace et de Lorraine (1914-1937) : 144 AL.

- Tribunal de Strasbourg :
 - 181 AL Tribunal de première instance. Liquidation des séquestres des biens allemands après la Première Guerre mondiale : dossiers de procédure en instance clôturés en 1942-1943.
 - 1996 W Tribunal de grande instance. Spoliations et séquestre (1914-1918).

- Tribunal de première instance de Saverne :
 - 182 AL Liquidation des séquestres des biens allemands après la Première Guerre mondiale : dossiers de procédure instruits entre 1918 et 1925 et répertoires après 1918.

Dommmages de guerre

- Tribunal régional des dommages de guerre et commissions allemande et française d'évaluation des dommages de guerre :
 - 144 AL Dossiers de dommages de guerre (1914-1937)
 - 821 D Fichier alphabétique (1918-1925).

- Service central des dommages de guerre et de la reconstitution en Alsace-Lorraine : 1068 W.

⁹ Ce versement est pour l'heure partiel ; il sera complété en cours d'année par le versement de 30 à 40 000 dossiers supplémentaires.

Monuments historiques et protection des monuments et œuvres d'art

- Inspection des Monuments historiques (Inspecteurs des Monuments historiques d'Alsace-Lorraine Paul Lechten et Louis Muller)
 - 178 AL 32 Papiers de Paul Lechten, inspecteur des monuments historiques, secrétaire général du Monument National de l'Hartmannswillerkopf, membre des commissions départementales des Monuments naturels et des Sites du Haut-Rhin et du Bas-Rhin : correspondance, notes, procès-verbaux de séances de commissions, une photo et une carte postale (1926-1939) ; création de sous-comités pour l'achèvement du Monument National de l'Hartmannswillerkopf : correspondance (1928-1929).
- Service de Protection des Monuments et Œuvres d'Art du Front-Est (Chef de service Robert Danis) (1917-1919)
 - 178 AL 34 Monuments et Œuvres d'Art – Front Est, courrier de départ (1917-1918)
 - 178 AL 35 Monuments et Œuvres d'Art – Front Est, courrier d'arrivée. (1917-1919, collection incomplète)

Statistiques

- Statistisches Landesamt für Elsass-Lothringen : 159 AL (1871-1944). Voir surtout les articles 705 à 713, concernant directement les statistiques de l'agriculture pendant la guerre.

III. Fonds du Commissariat général de la République française (121 AL)

L'important fonds (85 m.l.) du Commissariat général de la République (versement 121 AL), organe administratif instauré provisoirement à l'issue de la Première Guerre mondiale pour gérer le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France, est caractérisé par l'aire géographique concernée : il couvre les trois départements de l'ancienne Alsace-Lorraine et touche tous les domaines administratifs. Regroupant des documents datant des années d'après-guerre (1918-1925) et produits par des services français, il offre une intéressante source sur la résolution du conflit et ses conséquences pour l'administration locale.

Le répertoire numérique du fonds, rédigé en 1980 par Guy de Lavareille, sous la direction de François-Jacques Himly, permet d'en saisir toute l'ampleur. En deux tomes (instruments de recherche n°1013 et 1014), il suit un plan conforme à la structure de cette institution, organisée en directions, puis par services spécialisés. La réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France a entraîné un bouleversement administratif, dont ont émergé des structures inédites, sans équivalents dans les administrations prussienne ou française. Pour guider le lecteur, le répertoire propose en annexe un organigramme des services du Commissariat.

En particulier, les archives de la direction des affaires militaires (121 AL 281-431) documentent le règlement du conflit en Alsace-Lorraine, notamment le fonctionnement général du service, ainsi que l'organisation et les actions de l'armée après la guerre, qu'il s'agisse du cantonnement des troupes réquisitionnées pour le maintien de l'ordre, du contrôle de la circulation, de la destruction d'engins de guerre, de la récupération des stocks allemands ou de la réquisition d'immeubles. On y trouve

aussi des informations sur les anciens combattants des deux armées : les Alsaciens-Lorrains ayant servi dans l'armée allemande (par exemple, des renseignements concernant la recherche et le rapatriement de prisonniers de guerre, de victimes, de corps) et les Alsaciens-Lorrains volontaires dans l'armée française (des éléments sur les décorations militaires, les pensions et secours aux familles, le reclassement). Les archives de la direction de l'intérieur (121 AL 432-846) complètent ces informations, avec quelques dossiers consacrés aux recherches de personnes disparues, aux distinctions honorifiques et à l'application des traités de paix.

Par ailleurs, l'ensemble du fonds renferme de nombreuses informations sur la gestion et l'organisation de la vie des populations civiles pendant et à l'issue de la guerre, abordables par entrées thématiques. On y trouve ainsi parallèlement, et de manière complémentaire, dans les liasses de diverses directions, des renseignements sur le ravitaillement des populations, les secours aux familles, les séquestres allemands, l'économie de guerre, l'industrie, les échanges commerciaux ou les dommages de guerre.

Enfin, les articles relatifs à la mise en place des commissions de triage et aux affaires de nationalité (121 AL 899-1008), dans les archives de la direction des services généraux de police, rendent compte des difficultés auxquelles s'est heurtée l'administration pour la mise en œuvre des dispositions des traités de paix, et peuvent apporter des informations subsidiaires sur l'attitude des individus pendant la guerre.

IV. Archives communales déposées (sous-série 8 E)

420 communes ont actuellement déposé des archives aux Archives départementales du Bas-Rhin, classées en sous-série 8 E. Si la majorité des archives de la période contemporaine sont encore conservées par les communes, on trouve, dans la cinquantaine de fonds déposés aux Archives départementales, une variété de documents permettant d'appréhender l'intérêt de ces sources, bien que lacunaires et inégales. Les fonds les plus riches, par exemple ceux d'Ettendorf (8 E 134), de Mittelbergheim (8 E 295) ou de Neuwiller-lès-Saverne (8 E 322), offrent un panorama assez complet de la vie à l'arrière et de l'administration en temps de guerre.

Sur le plan militaire, outre les traditionnels tableaux de recensements et rôles de conscription, certains fonds renferment des informations sur le cantonnement des troupes, les réquisitions, des listes ou des renseignements sur les soldats blessés, rapatriés, ou décédés, puis sur les militaires démobilisés après-guerre. Peuvent s'y ajouter des correspondances ou des dossiers concernant les indemnités de guerre, la gestion des allocations militaires et l'attribution des pensions.

Les registres de délibérations communales des années 1910-1920 constituent la principale, la plus systématique et la plus évidente source d'information pour l'étude de l'administration quotidienne pendant le conflit. Ils sont parfois accompagnés de livres de dépenses et de comptes communaux ; de registres d'entrées et sorties et d'états des habitants, ou d'autres données sur les mouvements de population ; de statistiques agricoles, de recensements du bétail ou de relevé des stocks alimentaires ; de documents concernant l'approvisionnement des administrés.

Ces fonds contiennent aussi régulièrement d'une part, des archives des écoles, et d'autre part, des archives des bureaux de bienfaisance. En particulier, les rapports et chroniques scolaires (*Schulchroniken*) rédigés par les instituteurs constituent une intéressante ressource sur la vie quotidienne des habitants : y sont par exemple notées les épidémies touchant les élèves, le calendrier agricole, les célébrations remarquables instaurées dans un village au gré des événements ou divers éléments sur la propagande de guerre ; les sessions de délibérations des bureaux de bienfaisance informent sur l'aide aux populations, les enfants assistés pendant la guerre et les pupilles de la nation.

V. Fonds privés ou documents entrés par voie extraordinaire (série J)

Les fonds privés renferment, de manière disparate, un certain nombre de souvenirs militaires caractéristiques des préoccupations d'une époque : quelques livrets de régiment, des certificats de bonne conduite ou des convocations pour visite médicale de service, par exemple ; des médailles et décorations militaires étoffent la rare correspondance privée, des carnets, des journaux intimes ou des récits de guerre. Des traces de la vie à l'arrière subsistent également parfois : tickets de rationnement, laissez-passer, bons, notes de restaurant, coupures de presse, pièces comptables, etc.

On note principalement la présence de documentation iconographique, et notamment de photographies : des cartes postales, quelques albums de familles, des photographies de guerre, des dessins, occasionnellement des affiches ou caricatures politiques. Certains fonds familiaux sont remarquables : le fonds du peintre alsacien Auguste Spinner, conservé sous les cotes 200 J, le fonds des familles Ungerer-Donauer (193 J) et la collection rassemblée par Tomi Ungerer (197 J).

L'économie de guerre est documentée à travers quelques rapports industriels qui complètent, d'une part, le fonds très riche de la chambre de commerce de Strasbourg, (79 J) et d'autre part, le fonds du port autonome de Strasbourg (59 J) : le premier offre une image précise du fonctionnement de l'industrie et de l'économie entre 1914 et 1918 en Alsace ; le second renferme des sources postérieures à la guerre (1919-1925), qui éclairent d'un point de vue commercial le retour de l'Alsace-Moselle à la France.

Conclusion

Les Archives départementales du Bas-Rhin ont entrepris plusieurs chantiers autour de la Première Guerre mondiale, dont l'indexation des 80 000 dossiers d'anciens combattants amenant à la constitution d'une base de données nominative (une première version, certainement à compléter, sera publiée en septembre 2014) et la réalisation et publication d'un état des sources sur le site internet des Archives, avec la possibilité d'interrogation par thématique et/ou par producteur.